

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 15 mars 2018

### PRÉSENTS :

Madame Florence VANHILLE, Maire

Madame Pascale BECUWE - Monsieur Johnny DECOSTER - Madame Pascale DESFRENNES - Monsieur Jacques DE TAEVERNIER - Monsieur Jean-Noël VANVINCQ, Adjoints au Maire,

Madame Thérèse DESWARTE - Monsieur Bruno DEMAN – Madame Béatrice LEMPEREUR - Monsieur Philippe DEFURNES, Madame Tracy GOUDEMEZ, Conseillers Municipaux

### ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ PROCURATION POUR LA SÉANCE :

Madame Marie-Claire VERBEKE pouvoir à Pascale BECUWE - Monsieur Bruno DIMPRE pouvoir à Johnny DECOSTER - Monsieur Olivier GAUDIN - Madame Cathy DELANGUE pouvoir à Florence VANHILLE - Madame Angélique WUYLENS - Monsieur Thierry WALLYN pouvoir à Pascale DESFRENNES - Monsieur Guillaume CIVEL pouvoir à Thérèse DESWARTE - Madame Isabelle RAVOU-DEFRANCE pouvoir à Philippe DEFURNES

Tracy GOUDEMEZ a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2017 n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

### Vote du Compte Administratif 2017

Madame Florence VANHILLE donne la parole à Jean-Noël VANVINCQ, Adjoint aux Finances :

Le Compte Administratif 2017 constate les recettes et dépenses suivantes :

|  | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>TOTAL</b>          |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Recettes réalisées</b>                        | <b>176 867.61 €</b>   | <b>1 402 951.37 €</b> | <b>1 579 818.98 €</b> |
| <b>Dépenses réalisées</b>                        | <b>154 406.46 €</b>   | <b>1 374 901.62 €</b> | <b>1 529 308.08 €</b> |
| <b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>         | <b>+ 22 461.15 €</b>  | <b>+ 28 049.75 €</b>  | <b>+ 50 510.90 €</b>  |
| <b>Excédent ou déficit de l'exercice reporté</b> | <b>+ 459 293.90 €</b> | <b>+ 200 000.00 €</b> |                       |
| <b>Excédent ou déficit cumulé</b>                | <b>+481 755.05 €</b>  | <b>+ 228 049.75 €</b> | <b>+ 709 804.80 €</b> |

Ainsi l'ensemble des dépenses constatées en 2017 représente un montant de 1 529 308,08 € alors que les recettes s'élèvent à 1 579 818,98 €. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 374 901,62 € pour 1 402 951,37 € de recettes soit un excédent de 28 049,75 € (soit 2,00% sur l'exercice 2017).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 154 406,46 € pour 176 867,61 € en recette soit un excédent de 22 461,15 € (12,70% en 2017).

Le résultat cumulé de l'exercice correspond à un excédent de 50 510,90 €.

Les excédents de 2016 à reprendre sont de l'ordre de 459 293,90 € pour la section d'investissement, et de 200 000,00 € pour celle de fonctionnement. Ce qui donne un excédent cumulé de 709 804,80 €.

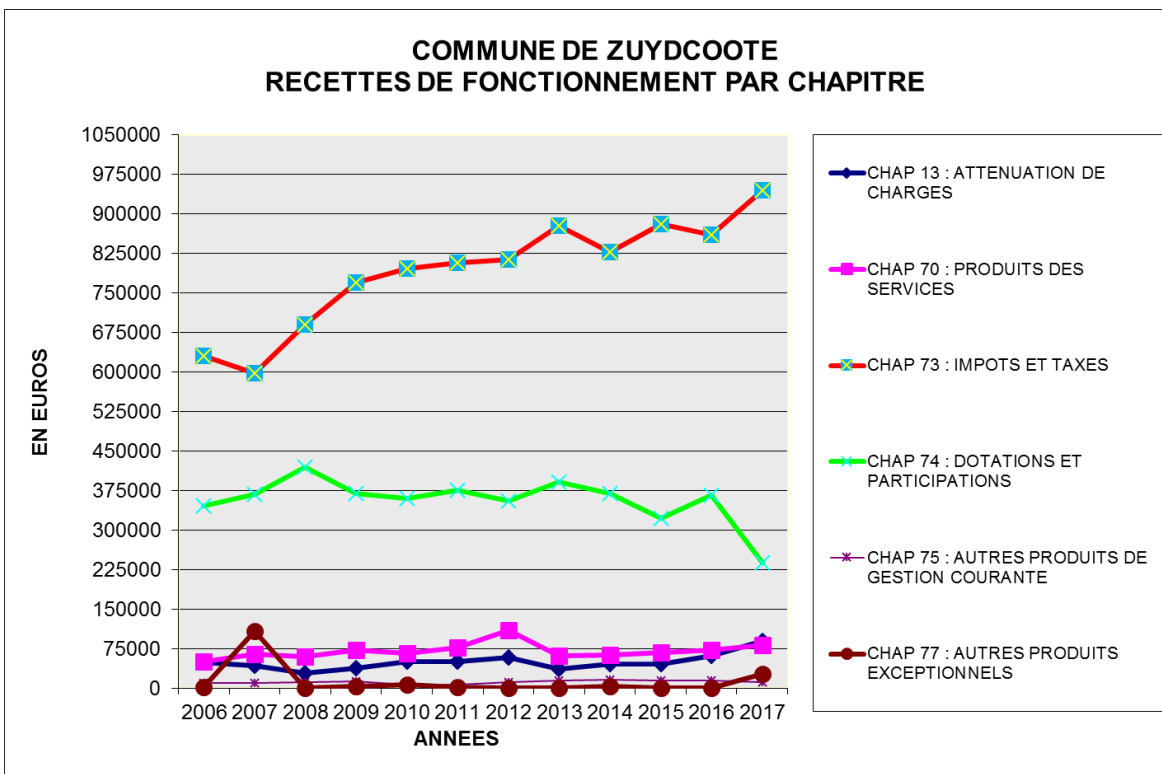
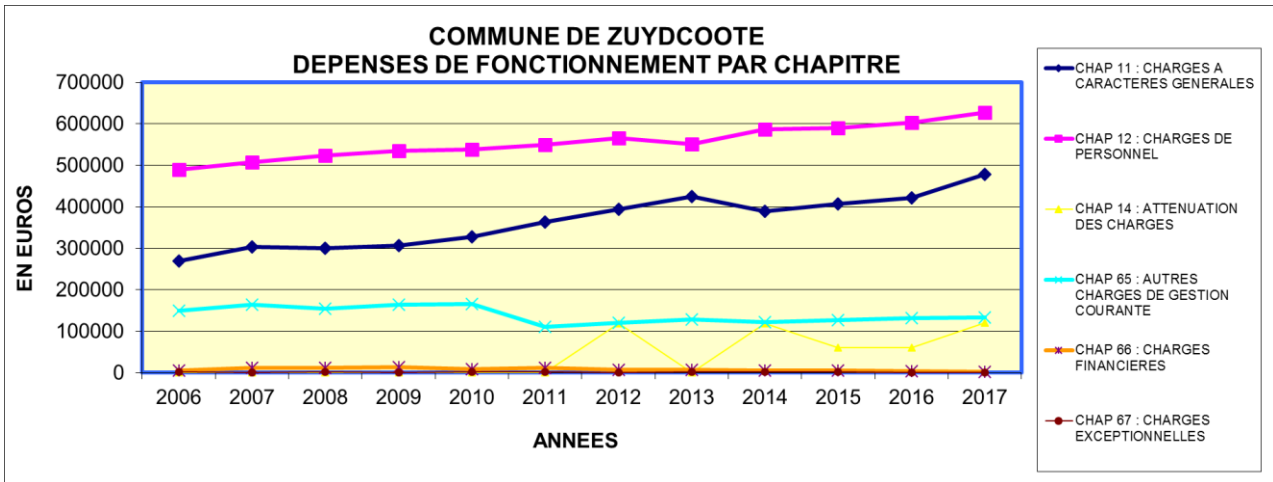
Il y a des restes à réaliser sur l'exercice 2017 d'un montant de 109 569,19€ qui sont essentiellement des dépenses d'éclairage public : les candélabres devant la mairie, et de la rue André Gide, la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue de Valenciennes ainsi que le remplacement de la chaudière de l'école.

Avant de développer le compte administratif, je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Paul CHRISTOPHE notre ancien maire qui a représenté notre village de Zuydcoote de 2008 à 2017. Paul, tu m'as formé sur les finances de la comptabilité publique. Je l'avoue volontiers, en 2008, je connaissais très peu de choses de la comptabilité publique, car je suis une personne du secteur privé. Nous avons travaillé 9 années ensemble, et en équipe, ce qui a toujours fait notre force. Lors de notre première année de mandat, nous avons passé des soirées compliquées sur les finances de la commune. Tu as porté haut et fort de nombreux dossiers sur notre commune tels que la Ferme du Nord, la voie verte, ... ton investissement sur le PLU, etc. Pour tout cela, je ne peux que te remercier pour ton travail sans faille. Merci pour tout Monsieur le Député.

Je remercie également notre nouveau Maire, Florence VANHILLE, qui a accepté de succéder à Paul CHRISTOPHE, ce qui n'est pas chose facile. Florence, tu as parfaitement réussi ton début de mandat, et nous sommes tous à tes côtés. Tu peux compter sur nous.

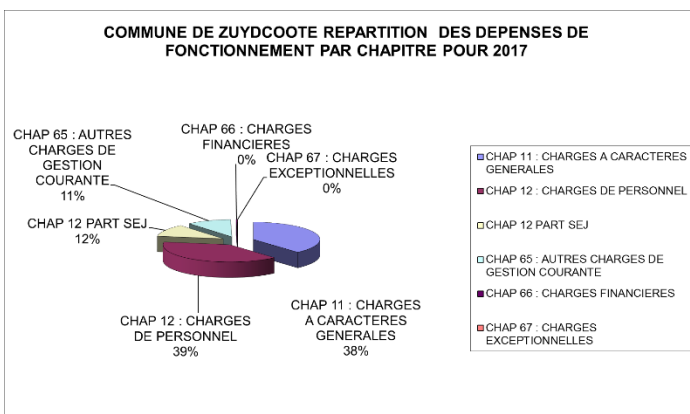
Les principales dépenses d'investissement engagées sur 2017 sont les suivantes :

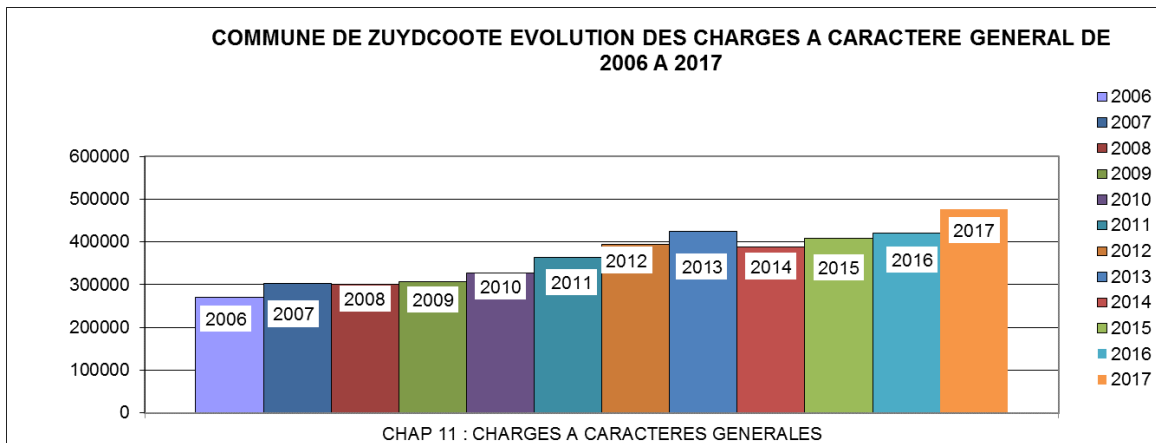
- Remboursement des emprunts pour 20 723,68 €
- Etude mise en place de caméras pour 840,00 €
- Mise en place d'un site internet pour 3 276,00 € (coût cumulé en 2 ans pour 4 680€)
- Eclairage public pour 68 205,63 €
- Véhicule électrique pour 31 258 €, et une remorque pour 749 €
- Matériel de bureau et informatique pour 4 430,17 €
- Mobilier salle de réunion mairie pour 3 805,78 €
- Matériels divers atelier pour 10 303, 53 € dont une machine à désherber pour 4 239,48 €



L'augmentation du chapitre 73 s'explique par l'arrivée des taxes foncières et habitations des appartements de la plage plus les 3 maisons du CD60.

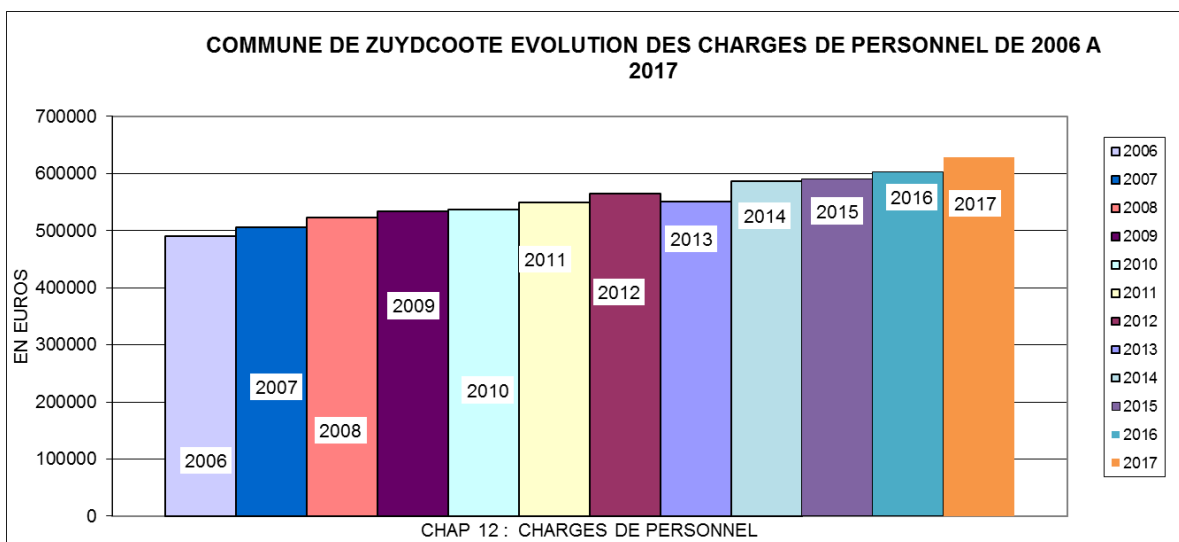
A l'inverse, les recettes de l'état au chapitre 74 chutent brutalement. Cela compense un peu.



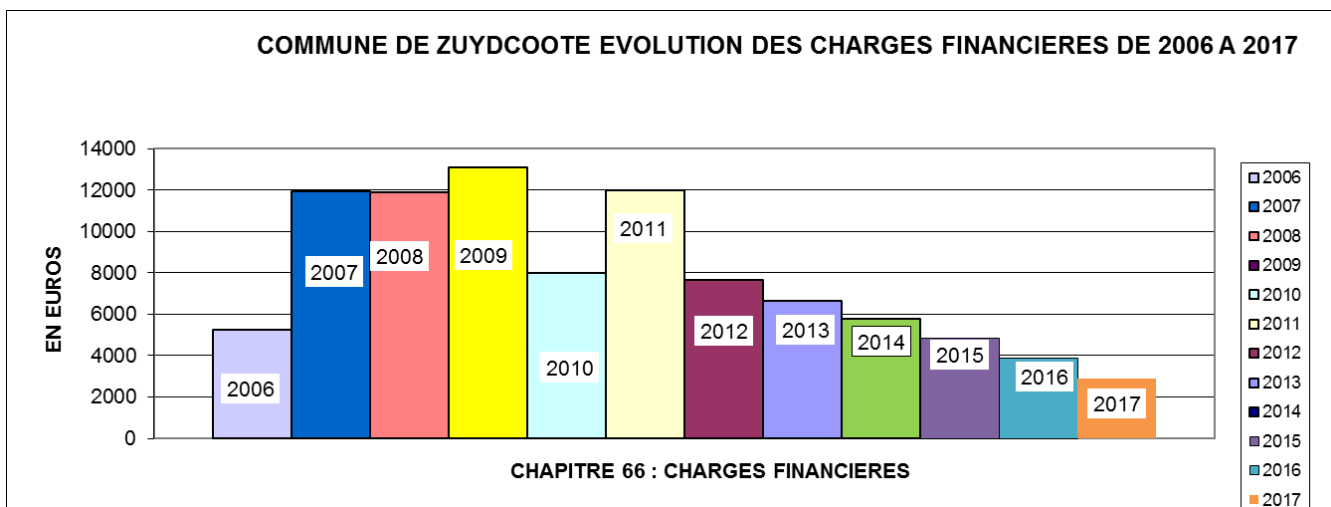


L'augmentation s'explique essentiellement par les travaux d'éclairage électrique (remplacement LEDS), par les réparations engagées sur les tracteurs, les changements de menuiseries dortoirs et périscolaires, entretien de la maison du 126 rue du Général de Gaulle, etc.

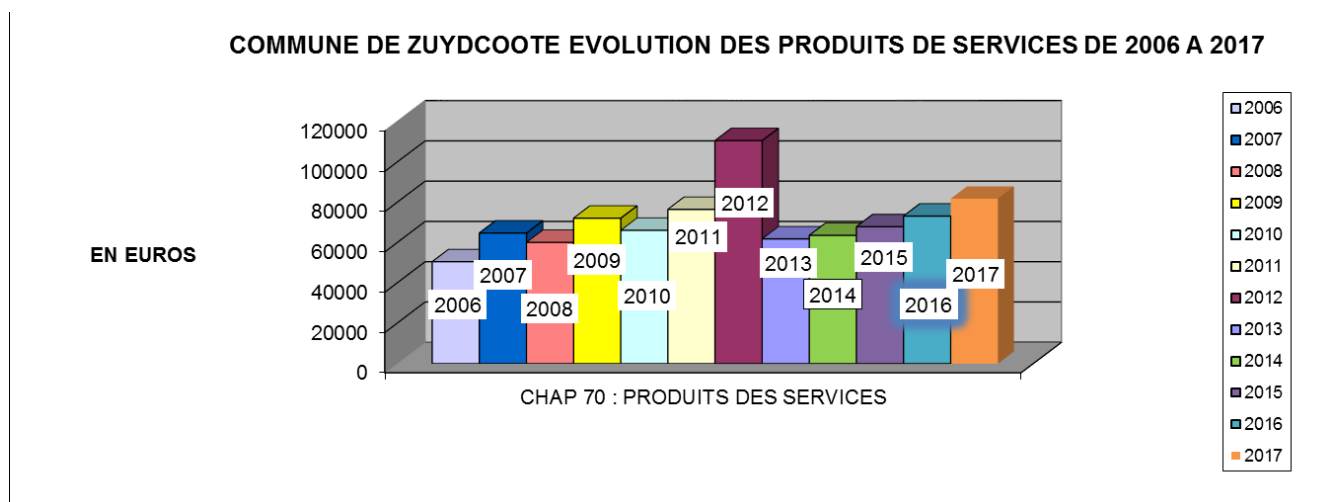
Sur les travaux d'économies d'énergie dans les jardins de Zuydcoote, une économie de 10 000 € a été faite sur les consommations et abonnements de ce secteur.



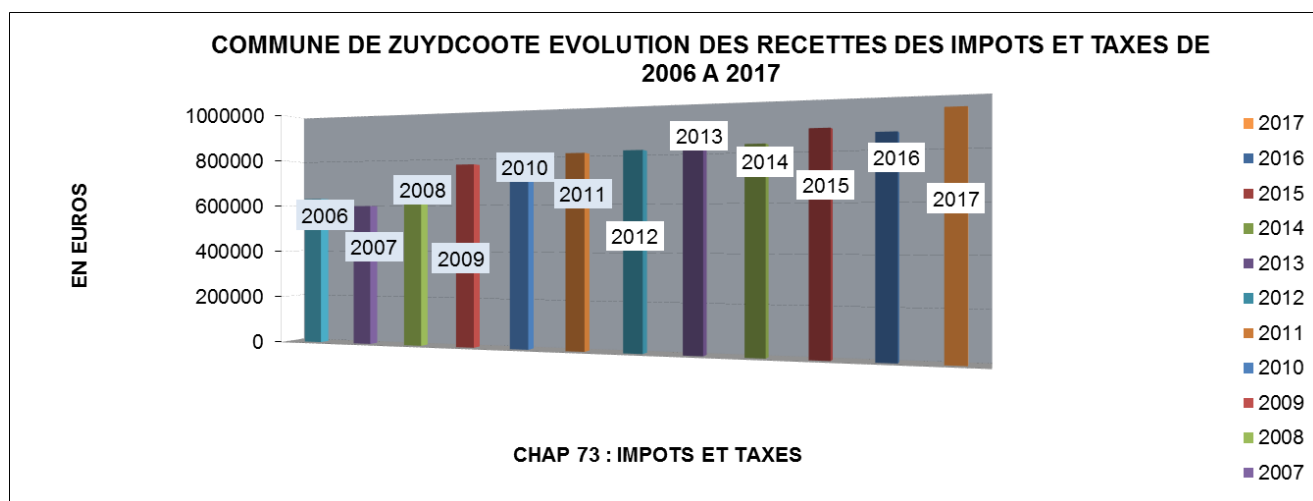
Concernant les charges de personnel, on retrouve l'augmentation des 30 000 € en recettes « atténuation de charge de personnel » (remboursements maladies et les contrats aidés).



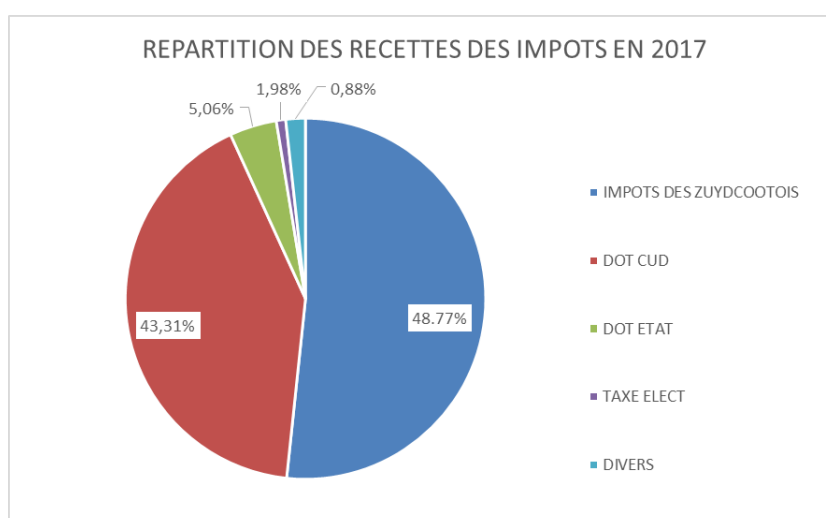
Les charges financières diminuent car il n'y a pas de nouveaux emprunts. La dette s'éteint petit à petit.

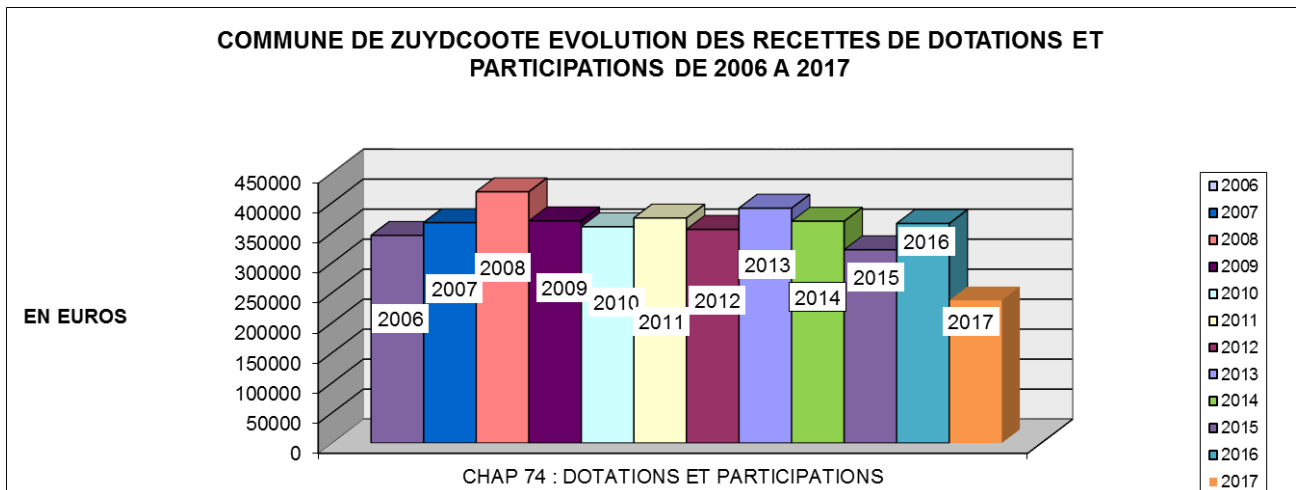


Les produits de services représentent les recettes de cantine et accueils de loisirs.



A la demande effectuée, il y a deux ans par Monsieur DEFURNES, Monsieur VANVINCQ représenté par ce dernier graphique la part des impôts des Zuydcootois dans les recettes communales.





Après que Florence VANHILLE, Maire, ait quitté la séance, afin que l'assemblée puisse procéder au vote, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le Compte Administratif 2017.

### Vote du Compte de Gestion 2017

Madame le Maire présente le Compte de Gestion émis par le receveur municipal, document comptable correspondant au Compte Administratif de la commune. Il convient de constater la concordance des deux documents en matière de résultats d'exécution budgétaire. Le Compte de Gestion est en tous points identique au Compte Administratif 2017 émis par la commune et voté précédemment. Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le Compte de Gestion 2017.

### Affectation des résultats 2017

Le Compte Administratif 2017 présente un excédent cumulé d'investissement de 481 755.05 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 228 049.75 €

Il est proposé d'affecter les résultats 2017 de la manière suivante :

|   |              |
|---|--------------|
| Affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 :                                      | 481 755.05 € |
| Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 1068<br>« autres réserves » : | 28 049.75 €  |
| Affectation de l'excédent de fonctionnement pour partie au compte 002 :                         | 200 000.00 € |
| Soit :  | 709 804.80 € |

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur cette affectation.

### Vote du Budget Primitif 2018

Jean-Noël VANVINCQ, Adjoint aux Finances, présente les propositions de Budget Primitif 2018.

La vue générale des dépenses et recettes de fonctionnement et investissement permet de constater que le budget s'équilibre de la manière suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                |                     |                                     |                     |
|--|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| OPERATIONS REELLES                       |                     |                                     |                     |
| 011 Charges à caractère général          | 566 541.00          | 70 Produits des services            | 55 400.00           |
| 012 Charges de personnel                 | 672 500.00          | 73 Impôts et taxes                  | 932 000.00          |
| 014 Atténuation de produits (sauf ICNE)  | 83 759.00           | 74 Dotations et participations      | 243 000.00          |
| 65 Charges de gestion courante           | 138 600.00          | 75 Autres produits de gestion       | 12 000.00           |
| 66 Charges financières                   | 3 500.00            | 76 Produits financiers              |                     |
| 67 Charges exceptionnelles               | 3 500.00            | 013 Atténuation charges             | 26 000.00           |
| 73 Impôts et taxes                       |                     | 77 Produits exceptionnels           | 0.00                |
| 022 Dépenses imprévues de fonctionnement |                     |                                     |                     |
|  |                     |                                     |                     |
|  |                     |                                     |                     |
| <b>Total dépenses réelles</b>            | <b>1 468 400.00</b> | <b>Total des recettes réelles</b>   | <b>1 268 400.00</b> |
| <b>Solde des opérations réelles</b>      |                     |                                     | <b>-200 000.00</b>  |
| OPERATIONS D'ORDRE                       |                     |                                     |                     |
| 023 Virement section investissement      | 0.00                | 71 Travaux en régie                 |                     |
| 68 Dot. Aux amortissements               |                     | 72 Travaux en régie                 |                     |
| 66 ICNE                                  |                     |                                     |                     |
|  |                     |                                     |                     |
|  |                     |                                     |                     |
| <b>Total des opérations d'ordre</b>      | <b>0.00</b>         | <b>Total des opérations d'ordre</b> | <b>0.00</b>         |
| <b>Total des dépenses</b>                | <b>1 468 400.00</b> | <b>Total des recettes</b>           | <b>1 268 400.00</b> |

|                        |              | Résultat reporté |              |
|------------------------|--------------|------------------|--------------|
| Dépenses (ou déficit)  | 1 468 400.00 | D002             | 1 468 400.00 |
| Recettes (ou excédent) | 1 268 400.00 | R002             | 200 000.00   |
|                        |              |                  | 1 468 400.00 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT             |                   |                                    |                  |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|------------------|
| OPERATIONS REELLES                   |                   |                                    |                  |
| 16 Emprunts                          | 23 000.00         | 27 Remboursement de prêts          |                  |
|                                      |                   | 10 Dotations et fonds              | 14 000.00        |
| 20 Immobilisations incorporelles     | 10 000.00         | 1068 Autres réserves               | 28 049.75        |
| 21 Immobilisations corporelles       | 401 804.80        | 16 Emprunts                        |                  |
| 23 Immobilisations en cours          |                   | 13 Subventions                     | 0.00             |
| 23 Immobilisations en cours          | 89 000.00         | 20 Immobilisations incorporelles   | 0.00             |
| 020 Réserve                          |                   | 40 Opération d'ordre entre section | 0.00             |
| 40 Opérations d'ordre entre sections |                   |                                    |                  |
|                                      |                   |                                    |                  |
|                                      |                   |                                    |                  |
| 27 Prêts                             |                   |                                    |                  |
| <b>Total dépenses réelles</b>        | <b>523 804.80</b> | <b>Total des recettes réelles</b>  | <b>42 049.75</b> |
| OPERATIONS D'ORDRE                   |                   |                                    |                  |
| 1688 ICNE                            |                   | 021 Virement section fonct.        | 0.00             |
| 21 Travaux en régie                  |                   | 1688 ICNE                          | 0.00             |
| 23 Travaux en régie                  |                   | 28 Dot. Aux amortissements         | 0.00             |
|                                      |                   |                                    |                  |
|                                      |                   |                                    |                  |
| <b>Total des opérations d'ordre</b>  | <b>0.00</b>       |                                    | <b>0.00</b>      |
| <b>Total des dépenses</b>            | <b>523 804.80</b> | <b>Total des recettes</b>          | <b>42 049.75</b> |

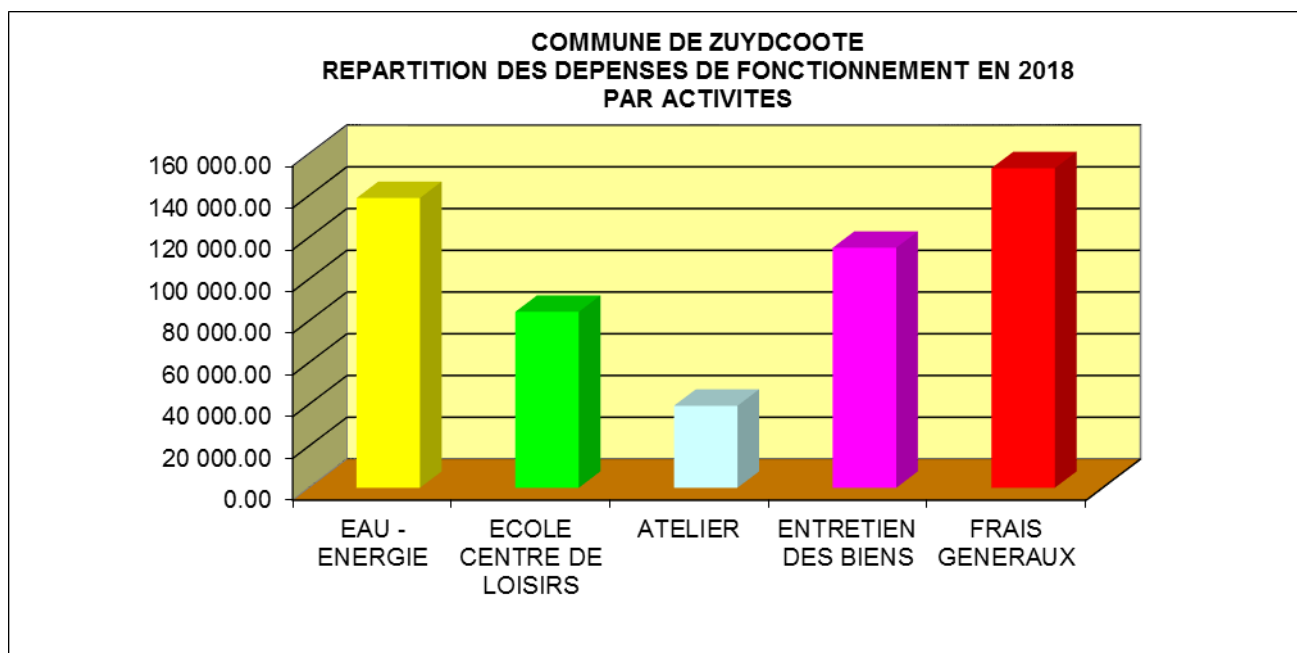
|                        |            | Résultat reporté |            |
|------------------------|------------|------------------|------------|
| Dépenses (ou déficit)  | 523 804.80 | D001             | 523 804.80 |
| Recettes (ou excédent) | 42 049.75  | R001             | 481755.05  |
|                        |            |                  | 523 804.80 |

Les travaux engagés et terminés d'éclairage public et de remplacement de chaudière permettront de réduire les dépenses d'énergies. Ça se ressentira déjà en 2018.

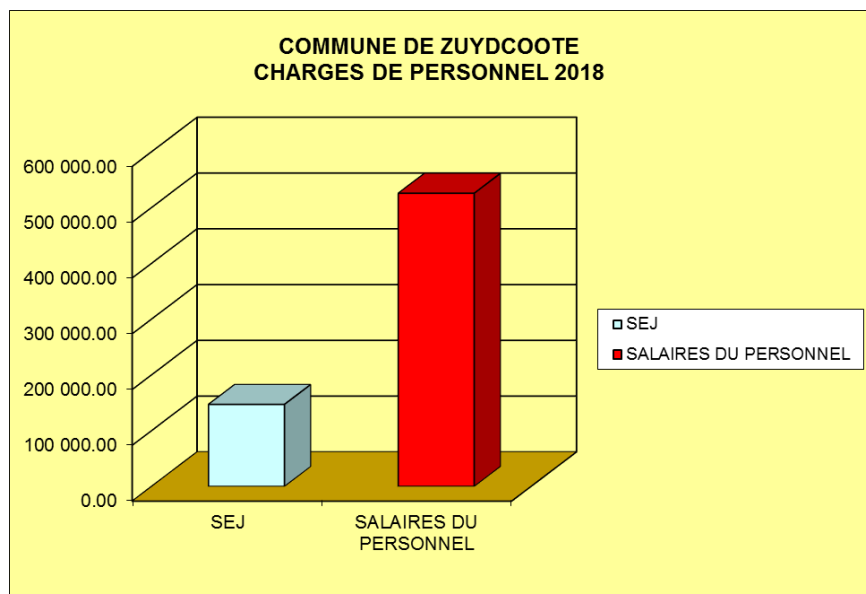
Monsieur DECOSTER précise que cela fait plusieurs années, qu'il s'attache à réduire ces dépenses. Madame le Maire constate que plusieurs communes suivent le même processus. Monsieur VANVINCQ précise que Zuydcoote est l'une des communes la plus avancée sur l'enfouissement des réseaux. Madame VANHILLE remercie la CUD de nous accompagner dans ce travail.

Concernant le chapitre 012, charges de personnel, Monsieur VANVINCQ rappelle que Monsieur Reynald MARTEEL a été muté sur DUNKERQUE, il lui souhaite bonne chance pour la poursuite de sa carrière. Son remplaçant arrive le 6 mai prochain. Le départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre

LEYNAERT ainsi que la maladie de Monsieur Laurent SCHUTT ont induit des recrutements de contractuels. A cela s'ajoute la fin des contrats aidés. Il faut s'attendre à une augmentation de charges de personnel, mais les élus feront le maximum pour limiter cette hausse.



Monsieur DECOSTER intervient sur les pistes qu'il reste à poursuivre sur les économies d'énergies. Il souhaite pouvoir supprimer certains compteurs pour réduire la part des abonnements. Certains éclairages de Noël consomment aussi énormément. Des devis d'achat ou de location sont en cours pour maîtriser aussi les coûts sur la période de Noël.



Monsieur DEFURNES souhaite pouvoir avoir des détails sur les chapitres 21 et 23 qui prévoient de grosses sommes 70 000 € / 160 000 €. Il demande ce qui est déjà prévu derrière ces sommes aux chapitres d'investissement.

Monsieur VANVINCQ confirme que les travaux d'éclairage public vont se poursuivre, le projet de la vidéo protection est à financer, des travaux sont à prévoir au niveau de l'église (toiture, charpente),



l'éclairage de la véloroute est également prévu, le remplacement du carrelage de la salle Robert Merle sera également effectué courant mai, la destruction de l'algéco derrière l'église.

Le Conseil Municipal, **15 voix « pour », 2 abstentions, adopte** le Budget Primitif 2018.

### **Vote des 3 taxes 2018**

Florence VANHILLE, Maire, présente l'état de notification des taux d'imposition en matière de taxe d'habitation et taxes foncières (bâties et non bâties) pour l'année 2018.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux cette année pour la 8ème année consécutive.

Florence VANHILLE, Maire, suggère de conserver les taux précédemment votés :

Taxe d'Habitation : 21.81 %

Taxe Foncier Bâti : 19.60 %

Taxe Foncier Non Bâti : 90.69 %

Madame le Maire donne quelques explications sur la taxe d'habitation qui est amenée à disparaître sous cette forme. La loi de finances 2018 prévoit que le dégrèvement de la TH se déploie de 2018 à 2020. A titre d'information, la TH pourra disparaître pour les contribuables ayant un revenu inférieur à 27000 € par part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

### **Attribution des subventions 2018 aux Associations**

Johnny DECOSTER, Adjoint au Maire, expose :

Un montant prévisionnel de 47 000,00 € a été inscrit au Budget Primitif 2018 (article 6574).

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2018 ont été examinées, Monsieur DECOSTER propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le montant à chaque association ou organisme selon le tableau ci-joint :

|                              |           |                           |            |
|------------------------------|-----------|---------------------------|------------|
| ACMAPOR                      | 400.00 €  | Coote à côte              | 200.00€    |
| A.C.M.F                      | 1 000.00€ | CPIE Flandre Maritime     | 1 000.00 € |
| A.F.M.A.S.P                  | 250.00 €  | La Bourriche Zuydcootoise | 600.00 €   |
| Amicale des Donneurs de Sang | 150.00 €  | Longe ZUYDCOOTE           | 500.00 €   |
| ANCGVM                       | 50.00 €   | Mzic Band                 | 500.00 €   |
| A.O.Z                        | 150.00€   | Club des Toujours Jeunes  | 800.00 €   |
| APEEZ                        | 250.00 €  | UNC – AFN                 | 300.00 €   |
| APZ                          | 250.00 €  | USEP Dunkerque            | 350.00€    |
| AS Septentrion               | 150.00 €  | Vogelpik                  | 600.00€    |

|                  |            |                       |             |
|------------------|------------|-----------------------|-------------|
| AZPPM            | 100.00 €   | Les Zébrillons du Jeu | 1 000.00 €  |
| Cap sur la Forme | 1 500.00 € | Zuydcoote Animations  | 25 000.00 € |
| Chasse Nature    | 150.00 €   |                       |             |

Ces subventions représentent 35 250 €, d'autres demandes peuvent être déposées dans le courant de l'année. Madame le Maire ajoute que pour Zuydcoote Animations, au regard du montant de la subvention allouée, une convention sera cosignée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

### **Indemnités de Conseil 2017 au Trésorier Principal**

Florence VANHILLE, Maire, fait référence à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le calcul s'effectue à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre. Elle est afférente aux trois derniers exercices, soit 2014, 2015 et 2016 (moyenne annuelle : 1 322 013.00 €)

Le montant brut s'élève à 459.97 €.

Madame le Maire précise que ce montant sera versé à l'ancien trésorier principal, Hervé THOUMINE, qui est muté à Grenoble fin décembre et remplacé depuis par Madame Dominique GREZE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition en faveur de Monsieur Hervé THOUMINE.

### **Convention avec le Service Enfance Jeunesse pour l'accueil de loisirs des vacances d'hiver & de printemps 2018**

Pascale DESFRENNES, Adjointe au Maire, propose :

- de régulariser la convention de mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le Service Enfance Jeunesse pour les vacances scolaires d'hiver 2018 (semaines du 26 février au 9 mars 2018).
- de reconduire la convention de mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le Service Enfance Jeunesse pour les vacances scolaires de printemps 2018 (semaines du 23 avril au 4 mai 2018).

Madame DESFRENNES rappelle que la Commune règle le Service Enfance Jeunesse sur présentation de factures, en fonction du tarif appliqué (18.50 €) et du personnel réellement employé, le nombre d'animateurs étant fixé au prorata du nombre d'enfants inscrits à chaque session.

La base réglementaire est de un animateur pour douze enfants en centre primaire et de un animateur pour huit en centre maternel.

Pour information, pour la première semaine des vacances de février 14 enfants maternels étaient inscrits, pour la seconde 13. Pour les primaires, la première semaine comptait 23 et la seconde semaine 22.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions avec le Service Enfance Jeunesse.

### **Séjours ados 2018 : contrat avec les organismes de vacances & participation financière des familles**

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Commune propose depuis 2016 des séjours pour les adolescents de Zuydcoote (11/17 ans) principalement durant le mois de juillet.

Comme en 2016 et 2017, ces séjours sont organisés par l'ADAV et la Base du Parc de Morbecque. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les contrats des organismes concernés, d'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits et d'encaisser la participation des familles selon les tarifs ci-dessous, d'autoriser le paiement en 3 fois, d'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour.

Séjours proposés :

| ORGANISMES                | SÉJOURS  | TARIF DU SEJOUR | PARTICIPATION <b>MAXIMALE</b> DES FAMILLES |
|---------------------------|--|-----------------|--|
| ADAV<br>Espagne           | Vamos à la PLayer<br>Du 07 au 20 juillet 2018<br>Du 18 au 31 juillet 2018    | 880 €           | 423 €                                      |
| ADAV<br>Italie            | Bella Italia<br>Du 08 au 21 juillet 2018                                     | 1050 €          | 504 €                                      |
| ADAV<br>Sardaigne         | La Sardaigne en liberté<br>Du 18 au 30 juillet 2018                          | 1 090 €         | 525 €                                      |
| ADAV<br>Croatie           | Du 19 au 31 juillet 2018   | 1 190 €         | 573 €                                      |
| ADAV<br>Sea, Beach & Sun  | Du 09 au 22 juillet 2018   | 935 €           | 450 €                                      |
| BASE DU PARC<br>MORBECQUE | Découverte du cheval<br>Du 08 au 13 juillet 2018<br>Du 15 au 20 juillet 2018 | 387 €           | 186 €                                      |
| BASE DU PARC<br>MORBECQUE | Les Experts à Morbecque<br>Du 08 au 13 juillet 2018                          | 380 €           | 183 €                                      |

|                           |   |       |       |
|---------------------------|---|-------|-------|
| BASE DU PARC<br>MORBECQUE | A fond ma colo !!!<br>Du 22 juillet au 03 août 2018 | 772 € | 372 € |
| BASE DU PARC<br>MORBECQUE | Entre Copains<br>Du 08 au 20 juillet 2018           | 727 € | 351 € |

19 adolescents sont inscrits pour 216 jours : 1 pour le séjour Vamos à la playa, 3 pour Bella Italia, 5 pour la Croatie, 5 pour les experts à Morbecque, 5 pour Entre Copains. Le coût prévisionnel pour la Commune est de 5 448.68 €.

Il convient de prendre en compte que la participation familiale maximale peut être diminuée d'aides diverses versées par des tiers.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte la présente délibération.

### **Rémunération agent recenseur titulaire**

Madame le Maire expose :

En 2017, une délibération « type » a été prise pour le recrutement des agents recenseurs or celle-ci ne prévoyait pas la possibilité de recrutement d'agents titulaires. Parmi les 3 agents recenseurs recrutés, un agent fait partie de nos effectifs titulaires. Grâce à la vigilance d'un agent, nous avons pu constater notre erreur et la régulariser ce soir mais hélas cet agent recenseur n'a pas pu être rémunéré en temps et en heure.

Vu la délibération n°2017.04.10 du 20 octobre 2017, décidant la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonnier à raison de 3 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour la période allant du 1er janvier au 17 février 2018 afin d'assurer les opérations de recensement.

Considérant que les agents recenseurs peuvent être recrutés parmi les agents communaux ; les agents déjà en fonction exercent la fonction d'agent recenseur à titre accessoire, par dérogation à l'interdiction du cumul d'activités prévue à l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,

Dans cette hypothèse, l'agent peut être rémunéré en heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Considérant qu'un agent titulaire de la Commune a été recruté afin de réaliser cette mission,

Considérant le rejet du mandat 2018-96 de paie par la Trésorerie de Dunkerque pour le motif : l'arrêté (sous-entendu de nomination de l'agent titulaire sur un poste d'agent recenseur) pris est en contradiction avec la délibération créant 3 agents recenseurs non titulaires,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'attribuer à cet agent une rémunération supplémentaire dans le cadre du régime indemnitaire sous forme IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires),

Considérant que le contingent des heures supplémentaires est fixé à 25 heures par mois, mais que des dérogations peuvent intervenir pour une période limitée lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient.

Considérant que cette situation est une situation exceptionnelle et que l'agent recenseur a exercé cette mission d'utilité publique en dehors de son temps de travail (soirs, midis, mercredis et samedis) entre le 4 janvier et le 16 février 2018,

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante, après en avoir informé le Comité Technique, de nommer par arrêté l'agent communal et le rémunérer à hauteur des heures réalisées (formations, journée de reconnaissance, tournée de recensement) en une seule fois sur le bulletin de paie du mois de mars 2018.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte la présente délibération.

### **RIFSEEP : modification montants maxima**

Madame le Maire expose : Vu la délibération n°2017.05.11 du 7 décembre 2017, instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel),

Considérant les règles de cumul du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) évoquées à l'article 6 (page 8/9 de la même délibération) : L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont **exclusifs**, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler avec l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,

N'ayant pas pris en compte ce paramètre et afin de ne pas pénaliser le régisseur de la régie « Prestations de services », créée lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017,

Il convient de réévaluer à la hausse les éléments constituant le RIFSEEP,

Madame VANHILLE propose d'augmenter la part CIA de la Catégorie B uniquement. Les autres maxima ne changent pas.

Pour le groupe 3 : 1 340 € au lieu des 1 200 € votés précédemment.

Pour le groupe 2 : 1 450 € au lieu des 1250 précédents

Pour le groupe 1 : 1 600 € au lieu des 1 300 €.

Il est proposé pour l'IFSE :

### **CATEGORIE B**

| <b>RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b> |  |   |
|--|--|---|
| <b>GROUPES DE FONCTIONS</b>  | <b>EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)</b>   | <b>MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)</b> |
| Groupe 1   | Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...                                       | 8000 €                                    |
| Groupe 2   | Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services, ... | 2000 €                                    |
| Groupe 3   | Poste d'instruction avec expertise, assistant de   | 1350 €                                    |

## CATEGORIE C

| RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX, DES AGENTS DE MAÎTRISE,<br>DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |   |                                    |
|--|---|------------------------------------|
| GROUPES DE FONCTIONS   | EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)   | MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) |
| Groupe 1   | Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ... | 620 €                              |
| Groupe 2   | Agent d'exécution, agent d'accueil, ...   | 610 €                              |

| RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ECOLES MATERNELLES |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| GROUPES DE FONCTIONS  | EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)                                     | MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) |
| Groupe 1  | ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ... | 620 €                              |
| Groupe 2  | Agent d'exécution, ...  | 610 €                              |

**Pour le CIA :**

## CATEGORIE B

| RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE<br>D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX |   | MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) |
|--|---|------------------------------------|
| GROUPES DE FONCTIONS   | EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)   |                                    |
| Groupe 1   | Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...  | 1 600 €                            |
| Groupe 2   | Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ... | 1 450 €                            |
| Groupe 3   | Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...   | 1 340 €                            |

## CATEGORIE C

| RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX, DES<br>AGENTS DE MAÎTRISE*, DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX * |   | MONTANTS ANNUELS MAX (PLAFONDS) |
|---|---|---------------------------------|
| GROUPES DE FONCTIONS  | EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)   |                                 |
| Groupe 1  | Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ... | 600 €                           |
| Groupe 2  | Agent d'exécution, agent d'accueil, ...   | 590 €                           |

| RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI<br>POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ECOLES<br>MATERNELLES |   | MONTANTS ANNUELS<br>MAXIMA (PLAFONDS) |
|--|---|---------------------------------------|
| GROUPES DE<br>FONCTIONS  | EMPLOIS (À TITRE INDICATIF)                                     |                                       |
| Groupe 1   | ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ... | 600 €                                 |
| Groupe 2   | Agent d'exécution, ...  | 590 €                                 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

## **Orientation du projet d'aménagement durable & de développement durables (PADD)**

Madame le Maire expose :

Lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2017, le livret PLUiHD d'idées a été remis aux élus.

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles qu'elles ont été débattues lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2017, ont également été présentées aux Zuydcootois et élargies aux communes voisines le 1er février dernier.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme : « un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de notre Conseil Municipal » afin d'amender la rédaction du PADD final prévue pour décembre 2018.

Aucune remarque faite sur le projet proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

## **Questions diverses**

### **La véloroute**

Monsieur DEFURNES : quel est le tracé définitif de la véloroute sur le territoire de la commune puisque deux options avaient été proposées. Il souhaite connaître la décision définitive de la CUD.

Il a été prévu de projeter le tracé définitif. Monsieur DECOSTER détaille le tracé à partir de Leffrinckoucke derrière Ascométal, précisant les types de revêtement en fonction de l'environnement, en règle générale, le revêtement est du béton balayé et dans les zones protégées, ça sera du sable stabilisé calcaire. Monsieur DECOSTER s'attarde sur le décroché de la voie dans la prairie ainsi que sur la gare de la Ferme Nord qui est un peu éloignée de la voie verte et trouve cela regrettable. Madame le Maire précise qu'elle est inscrite dans le projet de l'opération Grand Site. Madame VANHILLE ajoute qu'elle peut être mise en valeur.

A la sortie de la Ferme Nord, Monsieur DECOSTER précise, que malgré les efforts et alertes faites sur la dangerosité de ce tracé auprès de la CUD, la voie reprend la route et passe donc par le chemin des Dunes. Madame le Maire intervient sur le fait qu'elle a appris récemment que la SNCF

avait déclassé les voies et est rapidement intervenue pour que la véloroute passe sur la voie ferrée et en particulier à ce niveau car c'est très dangereux avec la circulation. La réponse a été négative car l'impact environnemental a été réalisé sur ce tracé. Mais, elle ne perd pas cela de vue car au-delà de la question de l'environnement c'est une question de sécurité. Monsieur DECOSTER ajoute qu'il faudra se poser la question sur le fait de passer le chemin des Dunes qu'en voie cyclable ???

Les intersections font aussi l'objet de discussion. Les vélos ne sont pas prioritaires, en plus du marquage au sol, il faudra sûrement ajouter d'autres signalisations.

Les travaux doivent être terminés à la fin de cette année.

Au niveau de la place de la Gare, c'est le tracé derrière l'ancienne Gare qui a été privilégié. Cette précision répond à la question de Monsieur DEFURNES.

Au Nord de la voie ferrée et sur la zone « urbaine » de Zuydcoote, Monsieur DECOSTER ajoute que des fourreaux sont prévus pour l'installation future d'un éclairage public. Monsieur DE TAEVERNIER informe que l'éclairage de la rue Jean Moulin sera peut-être suffisant et que de nouveaux candélabres ne seront pas forcément nécessaires sur toute la longueur. Johnny DECOSTER confirme et ajoute que Madame le Maire de Bray-Dunes a confirmé qu'elle remettrait en service l'éclairage public actuellement hors service.

Ce nouvel éclairage public sera un éclairage à déclenchement, 3 candélabres s'allument au passage des cyclistes. Madame le Maire déplore que cela ne puisse pas se faire tout le long de la voie verte mais la DREAL justifie cela par la pollution lumineuse des zones de nidification etc.

Sur le passage à niveau, la voie verte repasse au sud de la voie ferrée pour arriver sur Bray-Dunes.

La véloroute est clôturée comme à Leffrinckoucke : 2 modèles de clôture : un plus urbain et l'autre plus champêtre.

### **Permis de construire Habitat du Nord dans les Crevettes**

Monsieur DEFURNES interroge sur les permis de construire du quartier des Crevettes qui peut-être sont caduques.

Florence VANHILLE répond qu'ils sont valables 3 ans et donc jusque fin 2018. Habitat du Nord a apporté quelques éléments de réponses, car ils ont eu quelques problèmes de bouclage du budget pour cette opération. Le budget est bouclé et les travaux devraient commencer avant l'été.

### **Stationnement des Jardins de Zuydcoote**

Monsieur DEFURNES souhaite connaître les conclusions de la réunion concernant les problématiques de circulation et de stationnement des Jardins de Zuydcoote.

Monsieur DECOSTER se satisfait de la participation des riverains à cette réunion et des échanges qui ont pu se réaliser. Les desideratas de chacun ont été réunis. Le plan de circulation en sens unique proposé a été, à la grande majorité, refusé. Donc, on ne change pas le sens de circulation. En résumé, sur la partie sud des Jardins de Zuydcoote, les riverains ne souhaitent pas de places de stationnement supplémentaires, par contre au Nord, au niveau de l'entrée par le quartier des Crevettes, des travaux seront engagés pour en ajouter.



Monsieur DECOSTER explique que différentes options ont été proposées et les riverains ont décidé. Il ajoute qu'Aurélié ira le 22 mars à la CUD pour exposer les demandes.

### **Nouveau Responsable des Services Techniques**

Madame le Maire annonce l'embauche du nouveau responsable des services techniques, qui se nomme Julien LAMAERE. Actuellement à la Ville de Lille, il est muté à compter du 6 mai prochain.

### **Rue de Valenciennes**

Le traçage de la rue a été retardé à cause du froid. Ça sera fait très prochainement.

### **Espaces verts**

Le travail des agents communaux suivi par Johnny DECOSTER est apprécié par les Zuydcootois. Madame VANHILLE remercie Johnny DECOSTER de son investissement auprès de l'équipe.

### **Réunion Sécurité 23 mars 2018**

Madame le Maire rappelle que la réunion de sécurité abordera l'installation du feu, la vidéoprotection, les voisins vigilants, les référents de la sécurité au quotidien.

Monsieur DECOSTER annonce que 10 entreprises ont retiré le dossier de consultation de l'appel d'offres de vidéo protection et que les visites ont commencé. L'objectif est de pouvoir installer le dispositif avant l'été aux entrées du village côté de Leffrinckoucke, au pont de Zuydcoote et sur la place de la Gare (le côté Bray-Dunes est déjà équipé par la Commune de Bray-Dunes).

### **Carrelage de la salle Robert Merle**

La salle Robert Merle sera inutilisable à compter du 7 mai pour deux bonnes semaines. Le carrelage de la salle sera remplacé par des carreaux 60x60. Le choix des couleurs a été fait avec une majorité de la pièce en clair et un motif rectangulaire plus foncé.

La séance est levée à 20H45

|                              |  |                             |                             |
|------------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>VANHILLE Florence</b>     |  | <b>BECUWE Pascale</b>       |                             |
| <b>DECOSTER Johnny</b>       |  | <b>DEFRENNES Pascale</b>    |                             |
| <b>DE TAEVERNIER Jacques</b> |  | <b>VANVINCQ Jean-Noël</b>   |                             |
| <b>DESWARTE Thérèse</b>      |  | <b>VERBEKE Marie-Claire</b> | Pouvoir à Pascale<br>BECUWE |

|                                    |                                |                           |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| <b>DIMPRE Bruno</b>                | Pouvoir à Johnny<br>DECOSTER   | <b>DEMAN Bruno</b>        |                                |
| <b>GAUDIN Olivier</b>              | Excusé                         | <b>DELANGUE Cathy</b>     | Pouvoir à Florence<br>VANHILLE |
| <b>WUYLENS Angélique</b>           | Excusée                        | <b>LEMPEREUR Béatrice</b> |                                |
| <b>CIVEL Guillaume</b>             | Pouvoir à Thérèse<br>DESWARTE  | <b>WALLYN Thierry</b>     | Pouvoir à Pascale<br>DEFRENNES |
| <b>RAVOU DEFRANCE<br/>Isabelle</b> | Pouvoir à Philippe<br>DEFURNES | <b>DEFURNES Philippe</b>  |                                |
| <b>GOUDEMEZ Tracy</b>              |                                |                           |                                |